


Vol. 34 No 4 | Février – Mars 2025



L'AJOUT Municipal



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0
Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalite@saintpaulin.ca
www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

5 mars 2025
2 avril 2025
7 mai 2025

Sommaire

Mise à Jour	2
Nouveaux postes et retraite	3
Centre l'Étape du Bassin de Maskinongé	4
Gyroscope	4
Séances du Conseil	5
Remerciements	19
Centre d'action bénévole	20
Club Joie de Vivre	21
Calendrier des Collectes	23

RÉSEAU DES EXPRESS
MRC DE MASKINONGÉ



LOUISEVILLE
SHAWINIGAN
TROIS-RIVIÈRES

Laissez-vous transporter !

TRANSPORTS COLLECTIFS
MRC de Maskinongé
819.840.0603
ctcmaskinonge.org

La bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Mardi : de 18h à 20h

Samedi : de 9h à 12h

L'AJOUT Municipal

Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 7 mars 2025

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.

En ce début d'année 2025, votre Conseil municipal vous informe de plusieurs changements au niveau du personnel de la municipalité.

Depuis le 20 janvier 2025, monsieur Jean Lacroix occupe le poste de directeur général et greffier-trésorier en remplacement de monsieur Ghislain Lemay.

Depuis le 6 janvier 2025, monsieur Saad Rekkal occupe le poste d'inspecteur municipal en remplacement de monsieur Gilles Bergeron.

Nous leur souhaitons la bienvenue!

Bonne retraite bien méritée
à messieurs Lemay et Bergeron!

Centre l'Étape du Bassin Maskinongé

? Un soutien près de chez vous !

Nos services :

- ? **Centre de documentation et bibliothèque** : Accédez à des ressources sur les dépendances et la prévention.
- ? **Rencontres individuelles** : Un accompagnement personnalisé, gratuit et confidentiel.
- ? **Activités de janvier** :
 - Ateliers cours de peinture « À la découverte de soi » : 10, 24 janvier et 7 février à 13 h.
 - **NOUVEAUTÉ !** Activité « Carton de rêve » : 22 janvier à 13 h.

? 819-228-8377 | ? developpement@etape.qc.ca

134, avenue Saint-Laurent, Louiseville, QC J5V 1J7



Le Gyroscopie du Bassin de Maskinongé est une association pour les **parents et les membres de l'entourage** de la personne atteinte d'un trouble de **santé mentale**. Il a pour mission de regrouper les membres de l'entourage d'une personne qui présente des manifestations cliniques reliées à un trouble de santé mentale, de leur offrir une gamme de services de soutien, et ce, afin de leur permettre d'actualiser leur potentiel. (Dépression, schizophrénie, trouble bipolaire, trouble obsessionnel compulsif, trouble de personnalité limite, trouble majeur diagnostiqué ou non.

L'organisme offre des activités d'information, de formation et de sensibilisation, des groupes d'entraide, des conférences et témoignages, de l'intervention psychosociale individuelle et familiale et possède un centre de documentation. Des mesures de **répit-dépannage** peuvent aussi être offertes aux parents et aux proches qui vivent ou s'occupent sur une base régulière d'une personne adulte atteinte d'un trouble de santé mentale.

Pour vous informer sur les services,
vous êtes invités à contacter l'organisme au **819 228-2858**.



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre note que les textes qui suivent sont des résumés des procès-verbaux disponibles à la municipalité.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

Administration générale

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 19H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Il n'y a personne dans l'assistance.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour dont les sujets sont :
Adoption de l'ordre du jour,
Embauche direction des travaux publics,
Parole au public,
Levée de la séance.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Saad Rekkal au poste de directeur aux travaux publics (inspecteur municipal) de la municipalité de Saint-Paulin. Son entrée en fonction est fixée au 6 janvier 2025 et il est sujet à une période probatoire de 6 mois à partir de son premier jour de travail. Ses tâches et conditions de travail sont décrites dans la Politique administrative et salariale fixant les conditions de travail du personnel cadre. Monsieur Rekkal s'engage à suivre dès que les formations seront disponibles pour obtenir la certification selon le « *Programme de qualification des opérateurs en eaux usées* » et pour obtenir la certification selon le « *Programme de qualification des opérateurs en eau potable* ».

Parole au public

4. Il n'y a personne dans l'assistance.

Levée de la séance

5. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h15.

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2024

Administration générale

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Monsieur le conseiller Guy Gagnon a motivé son absence. Une (1) personne compose le public.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour
3. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2024.
4. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2024.
5. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 14 novembre 2024.
6. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2024.
7. Dépôt sommaire de la correspondance.
8. Il est résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
9. Il est résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance de la municipalité avec FQM Assurances inc. pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026 pour un montant total de 74 283.50\$.
10. Il est résolu à l'unanimité de renouveler les polices accident pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026 auprès de FQM Assurances pour accidents dirigeants et accident bénévoles au montant de 218\$ par assurance chacune.
11. Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil pour la période du 5 décembre 2023 au 4 décembre 2024
12. Il a été résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé au public du 20 décembre 2024 à 15 heures au 6 janvier 2025 à 10 heures.
13. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements. La municipalité de Saint-Paulin demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels.

Autres « Administration générale »

14. L'information suivante a été donnée :
M. Richard Villeneuve, Directeur de l'accompagnement et des finances municipales, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, par une lettre, a informé la municipalité, que son règlement 313, décrétant un emprunt de 480 900\$, a été approuvé, le 21 novembre 2024.

Sécurité publique

15. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro trois cent douze (312) : règlement concernant la garde des animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin.
16. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter la révision du Plan de Sécurité Civile de la municipalité de Saint-Paulin adopté le 7 octobre 2015.
17. Il a été résolu à l'unanimité au niveau du Plan de Sécurité Civile, qu'une organisation de la sécurité civile soit créée et que les personnes soient nommées et formées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

Autres « Sécurité publique »

18. L'information suivante est donnée :
Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé a déposé le règlement numéro 2024-016 sur la publication d'avis publics.

Autres « Transport »

19. Aucune information n'a été donnée concernant ce secteur.

Hygiène du milieu

20. Il a été résolu à l'unanimité de facturer aux propriétaires concernés, le coût pour la réfection du pavage à la suite des travaux de raccordements des propriétés 2461 rue Plourde et 2463 (2451 sur la facture) rue Plourde aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire. Les coûts pour les travaux de pavage sont 2394\$ pour le 2461 rue Plourde et de 2644\$ pour le 2463 (2451) rue Plourde. Il faut ajouter le coût des taxes pour chacun.
21. Il a été résolu à l'unanimité de faire réparer la pompe pour le poste Laferté par *Gagnon moteur électrique inc, Louiseville* pour un coût total de 10 980\$ plus taxes.

Autres « Hygiène du milieu »

22. Aucune autre information n'a été donnée.

Santé et bien-être des citoyens

23. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation de Anna-Milot en date du 18 novembre 2024, par la Société d'habitation du Québec.

Autres « Santé et bien-être des citoyens »

24. Aucune autre information n'a été donnée.

Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

25. Aucune information n'a été donnée.

Culture et Loisirs

26. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Marquis imprimeur inc., Montmagny concernant l'impression du LIVRE 175^E ANNIVERSAIRE HISTOIRE DE SAINT-PAULIN. Pour 750 copies de 1000 pages, le prix unitaire est de 39. 0790\$ plus taxes.
27. Il a été résolu d'accorder à l'O.T.J. St-Paulin inc. une aide financière au montant de 50000\$.

Autres « Culture et loisirs

28. Aucune autre information n'a été donnée.

Parole au public

29. Il n'y a eu aucune intervention du public.

Ajournement de la séance au lundi 9 décembre 2024 à 19h30

30. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au lundi 9 décembre 2024 à 19h30. Il est 20h14.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 09 DÉCEMBRE 2024

Administration générale

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 19h50 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Dampousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Deux (2) personnes composent le public.
2. Il été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu l'unanimité d'embaucher monsieur Jean Lacroix au poste de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité. A l'embauche son salaire horaire est fixé à l'échelon 3 de la *Politique administrative et salariale fixant les conditions du personnel cadre*. Il a droit à deux (2) semaines de vacances (10) jours.
4. Il y a discussion, sur la date d'entrée en fonction du nouveau directeur général et greffier-trésorier entre les membres du conseil municipal et le directeur général et greffier-trésorier actuel, l'inspecteur municipal et la directrice générale adjointe et greffière adjointe.

Autres « Administration générale »

5. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

Autres « Sécurité publique »

6. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

Transport

7. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de *Service Plus G.M. inc., Louiseville* pour le fauchage des abords de route pour trois (3) ans (Été 2025, Été 2026 et Été 2027) au prix annuel de 4 050\$ plus taxes.

Autres « Transport »

8. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

Hygiène du milieu

9. Dépôt de la résolution 315-12-24 : BAPE générique sur la filière éolienne adoptée par le conseil municipal de Maskinongé, le 2 décembre 2024. Les membres du conseil discutent de la résolution. Monsieur le conseiller Yves Damphousse quitte la séance quelques minutes. Finalement, le conseil municipal ne donne pas de suivi à la résolution.

Autres « Hygiène du milieu »

10. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

Autres « Santé et bien-être des citoyens

11. Rien n'a été apporté concernant ce secteur.

Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

12. Rien n'a été apporté concernant ce secteur.

Culture et loisirs

13. Des membres de l'O.T.J. St-Paulin inc. ont été approchés pour l'organisation d'activités culturelles pouvant se tenir à l'église. Il y a discussion concernant les activités suggérées, l'organisation et l'utilisation de l'église. Monsieur le conseiller Mario Lessard quitte la séance, quelques minutes durant la discussion.
14. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'utilisation de l'église municipale pour la tenue d'activités culturelles organisées par l'O.T.J. St-Paulin inc. ou par des personnes autorisées par l'organisme.

Autres « Culture et loisirs »

15. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

Parole au public

16. Il n'y a eu aucune intervention.

Ajournement de la séance

17. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au lundi 16 décembre 2024 à 20h00.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 16 DÉCEMBRE 2024

Administration générale

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 19h00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Trois (3) personnes composent le public. Monsieur le conseiller Patrice Leblanc a signalé qu'il ne pourrait être présent.
2. Il été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Monsieur le conseiller Mario Lessard donne avis de motion pour que lors d'une prochaine séance sera présenté un règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2025.
4. Il y a dépôt du règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2025 : Règlement numéro trois cent quatorze (314).
5. Il a été résolu à l'unanimité de demander une cotation pour faire évaluer les bâtiments municipaux et leur contenu respectif pour les fins de protection au niveau des assurances.

Autres « Administration générale »

6. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

Autres « Sécurité publique »

7. Concernant ce secteur, il y a eu le dépôt de l'avis public de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé indiquant que le conseil d'administration a établi le calendrier annuel des assemblées ordinaires de la Régie.

Transport

8. Il a été résolu à l'unanimité de répondre à la lettre d'Entreprise G P concernant le déneigement des chemins durant la saison hivernale : La municipalité de Saint-Paulin est consciente des dommages causés aux chemins suite aux fortes précipitations du mois d'août 2024, pour ce faire, elle autorise l'entreprise à se servir d'une machinerie différente. Dans ces cas, où il est utile d'utiliser cette machinerie différente en raison de la sécurité des opérateurs et de la machinerie, il est convenu que les heures travaillées avec la machinerie différente pourront être facturées à l'heure. La municipalité de Saint-Paulin ne peut être tenue responsable des bris qui pourraient être causés aux équipements de l'entrepreneur. Il est aussi résolu d'informer l'entrepreneur que les opérations de déneigement doivent se faire sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Autres « Transport »

9. Il y a eu le dépôt d'une lettre, en date du 11 décembre 2024 de monsieur Daniel Leclerc, directeur de l'exploitation, à la Direction générale de la Mauricie-Centre-du Québec, ministère des Transports et de la Mobilité durable, ayant comme objet : *Interdiction de camionnage sur le rang Waterloo-règlement 309-22.*

Autres « Hygiène du milieu »

10. Rien n'a été apporté concernant ce secteur.

Autres « Santé et bien-être des citoyens

11. Rien n'a été apporté concernant ce secteur.

Aménagement, urbanisme et zonage

12. Tel que spécifié dans l'avis public le 22 novembre 2024, le conseil municipal statuera concernant la demande de dérogation mineure de Sandrine Chevalier et Jérémy Chevalier à l'adresse civique 1571-1573 rue Lottinville, Saint-Paulin. La demande de dérogation mineure vise à accepter, à permettre une opération cadastrale sur le lot 5 333 796 afin de céder une parcelle de terrain à l'entreprises Décor Jacques laquelle lui sert de voie de circulation pour ses employés et ses fournisseurs, laquelle ne respecte pas le règlement de lotissement no 253, article 33. Aucune intervention n'a été faite concernant la demande dérogation mineure.
13. Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le Conseil municipal devrait accorder la dérogation mineure à Sandrine Chevalier et Jérémy Chevalier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accorde la dérogation mineure aux deux personnes concernées conditionnellement à la signature d'une servitude de passage notariée conjointe entre les deux parties.
14. Tel que spécifié dans l'avis public le 22 novembre 2024, le conseil municipal statuera concernant la demande de dérogation mineure d'Annie Trudel Bélair à l'adresse civique 2310 rang Beauvallon, Saint-Paulin. La demande de dérogation mineure vise à accepter la marge de recul avant de l'habitation unifamiliale, laquelle ne respecte pas le règlement de zonage 252, pour la zone **SPA-09**, ou l'article 31 dudit règlement de zonage. Aucune intervention n'a été faite concernant la demande de dérogation mineure.
15. Considérant que madame Trudel Bélair a mandaté Christina Béland, arpenteur-géomètre, pour effectuer un certificat de localisation de sa propriété; considérant qu'il est constaté que la marge avant du côté ouest de la résidence est à 8,8 mètres du rang Beauvallon; considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal de demander au Service d'urbanisme de la MRC de Maskinongé, s'il doit se prononcer sur cette demande; considérant qu'aucune intervention n'a été faite concernant la demande de dérogation mineure, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Paulin de Saint-Paulin accorde à Annie Bélair Trudel la dérogation mineure demandée.
16. Tel que spécifié dans l'avis public le 22 novembre 2024, le conseil municipal statuera concernant la demande de dérogation mineure de *La Ferme du Loup inc.* à l'adresse civique 3660 chemin des Allumettes, Saint-Paulin. La demande de dérogation mineure vise à accepter la marge de recul avant de l'agrandissement du bâtiment principal (cabane à sucre) afin d'y construire une terrasse / salle à manger à l'avant du bâtiment, laquelle ne respecte pas le règlement de zonage 252, pour la zone **708Af2**.

17. Considérant que les propriétaires monsieur Patrice Plouffe et madame Clara Plouffe, propriétaires de *La Ferme du Loup inc.* n'ont pas été informés qu'ils pouvaient être présents à l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin; considérant que le représentant du conseil municipal signale que les propriétaires, s'ils avaient été présents, auraient apporté des points nouveaux qui auraient pu amener les membres dudit Comité à donner une recommandation différente; il est résolu à l'unanimité que le conseil reporte sa décision concernant la demande de dérogation mineure à la séance d'ajournement du 23 décembre 2024 à 11h15 et cela afin que les membres du Comité consultatif d'urbanisme soient informés des explications données par les propriétaires.
18. Il est résolu à l'unanimité de verser à *Le Comité industriel de Saint-Paulin inc.* la subvention demandée pour l'année 2024, soit 35 038.\$.

Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

19. Rien d'autre n'a été apporté.

Autres « Culture et loisirs »

20. Rien n'a été apporté concernant ce secteur.

Parole au public

21. Il n'y a eu aucune intervention.

Ajournement de la séance

22. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au lundi 23 décembre 2024 à 11h15.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 DÉCEMBRE 2024 À 10H30

Administration générale

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 10h30 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Dampousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Une (1) personne compose le public.
2. L'avis de convocation a été signifié, personnellement en mains propres à tous les membres du conseil entre le 6 et le 9 décembre 2024.

3. Les sujets sont :
 1. **Adoption du budget 2025**
 2. **Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027.**
 3. **Distribution du résumé du budget et du programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027.**
 4. **Parole au public**
 5. **Levée de l'assemblée**
4. En ouvrant la séance, monsieur le maire Claude Frappier précise que la présente séance porte exclusivement sur l'adoption du budget.
5. Considérant que le budget pour l'exercice 2025 est soumis pour adoption, après les discussions, monsieur le conseiller Patrice Leblanc propose l'adoption du budget de la municipalité de Saint-Paulin pour l'exercice financier 2025 en lisant un document qui explique sa position et en demandant que ledit document soit annexé à la présente résolution. Monsieur le conseiller Mario Lessard appuie la proposition pour l'adoption du budget ainsi que le document lu et déposé par monsieur Leblanc. Le vote se prend. Se prononcent en faveur messieurs les conseillers Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard ainsi que monsieur le maire qui décide d'exercer son droit de vote. Monsieur le conseiller Martin Dupuis se prononce contre l'adoption du budget en demandant que le document expliquant ses raisons soit aussi mis en annexe à la présente résolution. La résolution adoptant le budget 2025, est donc adopté à la majorité.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal d'immobilisation de la municipalité de Saint-Paulin pour les exercices 2025, 2026 et 2027.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le document explicatif du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027.

Parole au public

8. Il n'y a eu aucune intervention.

Levée de la séance

9. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10h50.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 DÉCEMBRE 2024 À 11H00

Administration générale

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 11H20 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Trois (3) personnes composent le public.

2. L'avis de convocation a été signifié personnellement en mains propres à tous les membres du conseil, entre les 6 et 9 décembre 2024.
3. Les sujets sont :
 1. **Règlement numéro trois cent quatorze (314) concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2025 – Adoption**
 2. **Parole au public**
 3. **Levée de la séance**
4. Il est résolu à la majorité d'adopter le règlement numéro trois cent quatorze (314) concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2025. Se prononcent en faveur Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Dampousse, Guy Gagnon et Mario Lessard ainsi que monsieur le maire qui exerce son droit de vote. Monsieur le conseiller Martin Dupuis vote contre l'adoption du règlement parce qu'il aurait voulu une baisse de 0.05\$ du cent dollar d'évaluation.

Parole au public

5. Il n'y a eu aucune intervention.

Levée de la séance

6. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11h25

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 DÉCEMBRE 2024 à 11h15

Administration générale

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 11h15 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Dampousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Trois (3) personnes composent le public.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité que les paiements des comptes soit ratifié ou effectué.
4. Il y a eu le dépôt de la mise en demeure que madame Suzie Cloutier de Savonitto & Ass. Inc. a fait parvenir par courriel, à monsieur le maire le 20 décembre 2024 au nom de Lauzon Bois Énergétique Recyclé pour la réclamation de Meubles Arboit Poitras inc. au montant 34 761.67\$. Le directeur général a signalé que la mise en demeure a été transmise à nos assurances.

Autres « Administration générale »

5. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

Autres « Sécurité publique »

6. Rien n'a été apporté concernant ce secteur.

Autres « Transport »

7. Rien n'a été apporté concernant ce secteur.

Hygiène du milieu

8. Il a été résolu que la municipalité de Saint-Paulin, accepte le montant demandé par la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts pour la collecte et le transport des ordures ménagères, soit 2 585\$ par collecte donc 67 210\$ pour l'année pour 26 collectes.

Autres « Hygiène du milieu »

9. Rien d'autre n'a été apporté.

Autres « Santé et bien-être des citoyens

10. Rien n'a été apporté concernant ce secteur.

Aménagement, urbanisme et zonage

11. Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Paulin accorde à la *Ferme du Loup inc.* la dérogation mineure demandée pour le 3600 chemin des Allumettes, soit d'accepter que leur projet d'agrandissement de la cabane à sucre ait comme marge de recul d'environ 5,5 mètre au lieu de 8 mètres. La dérogation mineure est acceptée conditionnellement à ce que *La Ferme du Loup inc.* et/ou ses ayants droits, et/ou ses successeurs, ne puissent en aucun cas faire des réclamations, pour des bris qui pourraient survenir à l'agrandissement (véranda ou gazébo) autorisé par ladite dérogation ou autre découlant de celle-ci, auprès de la Municipalité de Saint-Paulin ou autorité responsable des différentes opérations annuelles d'entretien du chemin des Allumettes, comprenant entre autres le déneigement.

Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

12. Rien d'autre n'a été apporté.

Autres « Culture et loisirs »

13. Rien n'a été apporté concernant ce secteur.

Parole au public

14. Il n'y a eu aucune intervention.

Levée de la séance

15. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11h45.

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2025

Administration générale

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Dampousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Trois (3) personnes composent le public.
2. Il été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 décembre 2024.
4. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 09 décembre 2024.
5. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 16 décembre 2024.
6. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2024 à 10h30.
7. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2024 à 11h00.
8. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 décembre 2024 à 11h15.
9. Il est résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
10. Il est résolu à l'unanimité d'accepter la liste des personnes endettées envers la municipalité telle que déposée; que le greffier-trésorier entame les procédures pour la mise en vente par la MRC de Maskinongé; qu'un avis soit envoyé aux propriétaires concernés et de déléguer le directeur général et greffier-trésorier pour représenter la municipalité de Saint-Paulin dans ce dossier et à enchérir au nom de celle-ci.
Advenant que les sommes dues pour l'année 2023 ainsi que les intérêts et pénalités soient payés avant le transfert à la MRC de Maskinongé, le greffier-trésorier pourra arrêter les procédures pour ces immeubles.
11. Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à l'Union des municipalités du Québec (UMQ); le paiement de la cotisation annuelle 2025 est de 1 065.78\$ plus taxes.
12. Il est résolu à l'unanimité que le directeur général négocie auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, les différentes options possibles d'emprunt pour le refinancement du 10 février 2025, au montant de 43 300\$ relativement aux règlements numéro 189 et numéro 190.
13. Il a été résolu à l'unanimité de fixer au lundi 20 janvier, la date d'entrée en fonction de monsieur Jean Lacroix comme directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin.
14. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin demande à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie d'en devenir membre et de lui ouvrir un ou des comptes;

Que le maire, le maire suppléant, le directeur général et greffier-trésorier, et le directeur général adjoint greffier-trésorier adjoint soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse et qu'une carte de crédit soit émise au nom de la municipalité de Saint-Paulin avec une limite de 5 000\$ annulant la carte émise pour monsieur Ghislain Lemay.

15. Il a été résolu à l'unanimité que ce Conseil désigne monsieur Jean Lacroix comme signataire, pour et au nom de la municipalité, en remplacement de monsieur Ghislain Lemay.
16. Il a été résolu l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin informe tous ses partenaires d'affaires, de façon limitative, différents ministères provinciaux et fédéraux, différents partenaires municipaux, ses fournisseurs, etc, de la nomination de monsieur Jean-Lacroix, comme directeur général et greffier-trésorier de la municipalité et qu'il entrera en fonction le 20 janvier 2025 et que monsieur Jean Lacroix est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour informer les partenaires de sa nomination.
17. Il a été résolu à l'unanimité que les conditions de travail et salariales de monsieur Ghislain Lemay, durant la période de transition avec le nouveau directeur général et greffier-trésorier et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière, soient les mêmes qu'il reçoit actuellement.
18. Il a été résolu à l'unanimité que les conditions de travail et salariales de monsieur Giles Bergeron durant la période de transition avec le nouvel inspecteur, soient les mêmes qu'il reçoit actuellement, plus cinq pour cent (5%) seront ajoutés à son salaire horaire considérant son statut en raison de son âge.
19. Il a été résolu à l'unanimité que les membres du conseil acceptent la demande d'ajustement salarial de madame la directrice générale adjointe et greffière-trésorière, soit l'ajout pour l'année 2025, de l'équivalent d'un échelon à l'échelle salariale soit, 2.18\$ de l'heure et l'application de l'Indice des prix à la consommation du Québec, qui est 3,50% à son nouveau taux horaire.

Autres « Administration générale »

20. Rien d'autre n'a été ajouté concernant ce secteur.

Autres « Sécurité publique »

21. Aucune information n'a été donnée concernant ce secteur.

Transport

22. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures de véhicules électriques du Jour de la Terre « *Changez, rechargez* »; que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à soumettre la demande pour et au nom de la municipalité de Saint-Paulin.

Autres « Transport »

23. Monsieur le maire a indiqué qu'il y aura le 15 janvier 2025, une réunion en visioconférence avec des représentants du ministère des Transports, au sujet des demandes de la municipalité, concernant des modifications de la limite des vitesses rue Lottinville en direction Est (route 350) et en direction Ouest (route 349).

Autres « Hygiène du milieu »

24. L'information suivante a été donnée :

L'équipe des redevances pour l'élimination à la direction principale des matières résiduelles, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, , nous a informés que le montant de la subvention, pour l'année 2024, pour notre municipalité, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles est de 20 986,97\$ et que cette somme a été mise en réserve étant donné que la reddition de comptes financière n'a pas encore été transmise.

Santé et bien-être des citoyens

25. Il a été résolu à l'unanimité de **DEMANDER** au Parti Libéral du Canada, au Parti Conservateur du Canada. Au Nouveau Parti démocratique et au Bloc Québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;
- **DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;
- **DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

26. Il est proposé à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin accepte l'entente de partenariat de travail demandée par la Maison de jeunes Au Bout du monde pour l'été 2025. Les objectifs seraient d'avoir quatre jeunes et animateur-superviseur. Les jeunes seraient à l'emploi par contrat à raison de 15 heures semaine pendant 5 semaines pour un total de 75 heures. La rémunération serait de 200\$ par semaine. Pour l'animateur-superviseur, le salaire minimum s'appliquerait pour 75 heures. La municipalité s'engage à rembourser à la Maison de Jeunes Au Bout du monde, les sommes payées en rémunération.

27. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin offrira le terrain comme contribution municipale pour la construction d'une résidence privée pour aînés d'une capacité d'au moins 30 unités, avec un engagement minimal d'au moins 10 ans. Dès qu'un projet concret se présentera à la satisfaction de la municipalité, les démarches nécessaires seront entreprises.
28. Église municipale – enlèvement de d'autres bancs et aménagements mineurs –
Ce sujet est ajourné.

Autres « Santé et bien-être des citoyens »

29. Aucune autre information n'a été donnée.

Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

30. Aucune information n'a été donnée.

Autres « Culture et loisirs

31. Aucune information n'a été donnée.

Parole au public

32. Mme Line Brodeur signale ne pas avoir eu de réponse concernant la réglementation pour les saules pleureurs.

Levée de la séance

33. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h20.



SUITE A UNE COMMANDITE DE 2 000\$ VERSÉE PAR CAISSE DE L'OUEST DE LA MAURICIE

Le Comité industriel de St-Paulin INC. remercie la CAISSE DE L'OUEST DE LA MAURICIE pour sa participation dans notre projet de *FLEURS PARASOLS*.

Les caisses concrétisent leur engagement envers leurs communautés en participant financièrement à la réalisation de projets.

Comme Centre d'action bénévole de la MRC de Maskinongé, nous sommes heureux de vous partager notre offre de services pour la session hiver 2025. Il nous fera plaisir de vous accueillir dans nos différentes activités ou services.

Cours de tablette iPad et Android

Session hiver 25 : début mars (8 cours de 1h30). Coût 85\$. Places limitées. Inscription obligatoire par téléphone.

Musclez vos méninges est une série de 10 ateliers de 2 heures pour stimuler la vitalité intellectuelle et découvrir des trucs pour vous aider à mieux mémoriser. Ces ateliers s'adressent aux personnes de 50 ans et plus qui se préoccupent des changements intellectuels liés au vieillissement normal. Début des ateliers : Jeudi 20 février 2025 de 9h30 à 11h30. Coût : 40 \$. Places limitées et inscription obligatoire par téléphone.

Viactive

Séances d'exercice aérobique sur musique adaptées aux personnes de 50 ans et plus. Début de session : fin janvier. Durée : 15 semaines, le mercredi de 10h à 11h. Coût : 25\$ pour la session. Places limitées. Inscription obligatoire par téléphone.

Popote

Livraison de repas à domicile. Ce service est offert aux personnes répondant aux critères d'admissibilité. Pour plus d'informations, téléphonez-nous.

Service d'aide en impôt (sur rendez-vous seulement)

Du 4 mars au 17 avril 2025, à Louiseville. Contactez-nous pour connaître les critères d'admissibilité et prendre votre rendez-vous.



819-228-3224



CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

L'invitation vous est lancée de devenir membre du Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 30 \$ par année ou 55 \$ pour deux ans en 2025. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un souper gratuit le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club.

Les membres d'autres clubs peuvent se procurer une carte Affinité, délivrée par le Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin, au coût de 12 \$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter Madame Louise Côté 819-268-5386

PRENDRE NOTE DES DATES IMPORTANTES :

11 février : Souper du mois au Centre multiservice à 17 h 30. Spectacle en chanson pour fêter la St-Valentin et danse avec Françoise et Roland Pelletier.

11 mars : Souper du mois au Centre multiservice à 17 h 30. Bingo suivi de la danse avec Françoise et Roland Pelletier.

CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1988 :

Président : M, Benoit Duhaime

Vice-président : M. Rosaire Frappier

Secrétaire : Mme Monique Lavallée

Trésorière : Mme Mariette Marcouiller

Directrice : Mme Yvette St-Yves

Directrice : Mme Jacqueline Côté

Directeur : M. Wallace Renière

BONNE FÊTE À TOI, MEMBRE DU CLUB DE VIVRE DE SAINT-PAULIN

FÊTÉS DE MARS 2025

1^{er} Doris Hubert Gélinas
3 Rollande Beaulieu
3 Marie-Claire Picotte
7 Victor Goudreault
8 Louiselle Gervais
8 Jean-Yves Carrier
9 Ginette Lessard
9 Mireille Champagne
10 Nathalie Bellemare
10 Lison Villemure
11 André St-Amant
11 Yvon St-Onge
12 Sylvain Chrétien
13 Liliane Pratte
16 Henriette Chevalier Béland
16 Rita Lampron
16 Michel Bergeron
20 Louise Boisclair
21 Louise Deschênes
21 Marcel Frappier
21 Jean-Pierre Ricard
22 Gisèle Bergeron
30 Joël Lessard

Louise Côté
Secrétaire

FÊTÉS DE AVRIL 2025

3 Édith Pratte
5 Hélène Picotte Lemay
6 Clovis Plante
8 Monique Blais
9 Thérèse Ladouceur
9 Nicole Gélinas
12 Firmin St-Yves
12 Jean-Paul Desforges
15 Céline Casaubon
15 Suzanne Fafard
16 Clément Pelletier
18 Jacqueline Samson
19 Jacques Michel
20 Élisabeth Milette
20 Alain Arsenault
21 André St-Louis
22 Gérard Picotte
24 Normand Gervais
24 Danielle Venne
25 Jacques Picotte
28 Roger Elliott
28 Gérard Diamond
29 Diane Côté
30 Line Bergeron
30 Anna Martin


Calendrier des Collectes

février 2025

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7 	8
9	10	11 	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21 	22
23	24	25 	26	27	28	1

© BlankCalendarPages.com

MARS 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
23	24	25	26	27	28	1
2	3	4	5	6	7 	8
9	10	11 	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21 	22
23	24	25 	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

© BlankCalendarPages.com

TIRAGE PRIX EN ARGENT

8 ACTIVITÉS DE TIRAGE !

À CHAQUE TIRAGE :
COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN DES
CINQ PRIX EN ARGENT :

1 000\$ - 500\$ - 500\$ - 250\$ - 250\$

VALEUR TOTAL DES PRIX

20 000\$

400 BILLETS DISPONIBLES
100\$ LE BILLET

O.T.J. ST-PAULIN INC.

18 ANS ET +

Numéro de licence RACJ no. 2620

Les règles de participation et de fonctionnement peuvent être consultées sur le site de la municipalité au www.saint-paulin.ca
La vente des billets sera effectuée par les membres de l'O.T.J. St-Paulin inc. et au bureau municipal sur les heures d'ouverture.



Pour plus d'informations: (819)268-2026